



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailles-en-Montagne

ADMINISTRATION

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 5 septembre 2022

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Joël ALPY à Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY à Lydie CHANEZ

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Aurore BRULPORT

Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 20h30.

1. Administration générale, finances et ressources humaines

Tour de table des élus et approbation du compte rendu de la séance du 4 juillet 2022

M. le Maire propose de faire un rapide tour de table :

- La commission Urbanisme, voirie et bâtiments fixera prochainement une date pour une réunion de concertation sur la voirie à Communailles-en-Montagne et une autre date pour une séance de travail en mairie après la remise des premières propositions de bureau d'études BEJ au sujet du programme d'investissements des voies communales.
- Un nid de guêpes est présent au niveau du conteneur à verre situé à l'extérieur devant la déchetterie. Le SICTOM sera averti pour y remédier.
- Le compte rendu de la dernière séance n'appelle pas d'observations et est approuvé à l'unanimité.

Vente d'un lot de 10 pierres

Un lot de 10 pierres de l'ancien mur d'enceinte de la mairie, dont la Commune n'a plus l'utilité, a été proposé à la vente au plus offrant, par affichage courant juillet. Une seule offre, pour un montant de 200 €, a été déposée par Yvan QUATREPOINT. Le conseil municipal approuve cette vente à l'unanimité.

Commune de Mignovillard
4 rue de Champagnole
39250 MIGNOVILLARD

tél. : 03 84 51 31 02
mairie@mignovillard.fr
www.mignovillard.fr

Réflexion sur la réorganisation partielle des services municipaux

Un groupe de travail s'est réuni mi-juillet pour étudier cette question, en prenant en compte les besoins actuels et futurs de la Commune mais aussi du centre périscolaire et ce, afin que le nouveau poste d'agent technique soit le plus attractif, varié et intéressant avec un temps de travail plus important. Ce poste pourrait avoir les 3 missions suivantes :

- Entretien de la mairie et des locaux scolaires (hors extension de l'école)
- Entretien de la salle des fêtes et remise des clés pour les locations (hors gestion des réservations et des paiements)
- Encadrement des enfants pendant les repas et besoins ponctuels en renfort ou remplacement sur d'autres temps périscolaires (sur le principe d'une mise à disposition de personnel au centre périscolaire)

La question de l'accompagnement et de la sécurité des enfants entre les cars scolaires et l'entrée de l'école fera l'objet d'un traitement séparé en raison des contraintes horaires. Aussi, favorable à ces propositions, le conseil municipal charge le groupe de travail de finaliser cette réorganisation, en lien avec le centre périscolaire, afin de délibérer en ce sens lors de la prochaine séance et de lancer le recrutement.

2. Enfance et jeunesse

Rentrée scolaire et périscolaire 2022-2022, avancement du chantier du préau

Carmen VALLET, adjointe au maire, rend compte du bon déroulement de la rentrée. L'école des Barbouillons accueille actuellement 142 élèves (fréquentation record) ainsi qu'une nouvelle enseignante pour les CM1-CM2. La fréquentation du centre périscolaire est de nouveau en hausse avec jusqu'à 25 élèves le matin, 50 le midi et 20 puis 10 sur les 2 temps successifs du soir.

Le chantier de construction du nouveau préau a pu avancer cet été avec le terrassement. La pose de l'ossature et la charpente bois interviendra prochainement. La fin des travaux est prévue pour la rentrée des vacances d'automne, début novembre.

Participation pour les frais scolaires de l'année 2021-2022

Après avoir pris connaissance du détail des différentes dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2021-2022, il est constaté que le coût par élève est de 689,43 €. Il sera donc demandé les participations suivantes aux communes qui ont des enfants à l'école :

- Commune de Bief-du-Fourg (30 élèves) : 20 682,85 €
- SIVOS de la Baroche (2 élèves, Cerniébaud) : 1 378,86 €

Remise de e-Cartes Avantages jeunes

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération du 13 juin dernier élargissant la tranche d'âge des jeunes pouvant bénéficier d'une e-Carte Avantages jeunes offerte par la Commune, en précisant que les jeunes doivent être résidents à titre principal à Mignovillard. Cette modification prendra effet en 2023.

3. Projet Centre bourg

Projet de servitude de passage public entre le site et la rue du Processionnal

Un point est fait sur l'avancement des travaux qui respectent le planning initial. Par ailleurs, l'ancien escalier en bois à l'arrière du site a été remplacé par un nouvel escalier en acier. Il n'a pas vocation à constituer un passage public fréquenté mais plutôt à maintenir une liaison occasionnelle entre le nouveau bâtiment et la rue du Processionnal, sans avoir besoin de faire un détour pour accéder au complexe sportif.

Pour assurer le passage entre le pallier en haut de l'escalier et le domaine public bordant la rue, il est nécessaire de traverser sur moins de 2 m² de la propriété privée riveraine. Après discussion, les propriétaires ont donné leur accord de principe à l'établissement d'une servitude de passage public, qui sera enregistrée devant notaire. En compensation, la Commune propose d'installer une barrière de sécurité avec portillon entre l'escalier et à la maison et de procéder à la réfection de quelques marches en bois. Le conseil municipal approuve les principes de ce projet qui sera finalisé ultérieurement.

4. Chalet de la Bourre

Attribution d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public

La Commune a reçu en date du 4 juillet 2022 une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du Chalet de la Bourre, adressée par Patrick CLAUDET et Claire LACROIX. Conformément à la réglementation et à la délibération du 4 juillet, un avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent a été publié par affichage le 26 juillet pour une durée d'un mois.

Au terme de ce délai, M. le Maire indique que seul le dossier de candidature de M. CLAUDET et Mme LACROIX a été reçu. Une audition a été organisée ce 5 septembre à 19h30 afin que les candidats présentent leur projet et répondent aux questions des élus. Le conseil municipal prend acte du résultat de la procédure et autorise donc M. le Maire à établir une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation du Chalet de la Bourre avec M. CLAUDET et Mme LACROIX.

L'autorisation est donnée pour une durée de 5 ans. La redevance mensuelle est fixée à 400 euros. La convention détaillera les obligations fixées aux exploitants par la Commune, concernant notamment les périodes d'ouverture obligatoires, les missions de service public et les projets de travaux éventuels sur le bâtiment et ses abords. L'ouverture est espérée pour janvier 2023.

5. Urbanisme, voirie et bâtiments

Travaux sur la voirie départementale et la voirie communale

Gérard MUGNIOT, adjoint au maire, informe le conseil municipal des travaux très prochainement réalisés par le Département pour la réfection de la couche de roulement d'une partie de la RD 35 (rue de Frasné et de Nozeroy), de la rue des Droséras à la rue des Médecins. Quelques travaux sur les bordures seront réalisés en même temps, à la charge de la Commune.

Concernant les voies communales, une réunion aura lieu début octobre avec le bureau d'études BEJ qui remettra de premières propositions de travaux de réfection pour les rues concernées.

Déploiement de la fibre optique (CCCNJ, Département)

Le réseau de fibre optique est en cours de déploiement sur l'ensemble de la commune. Une réunion publique sera organisée au premier semestre 2023, avant la mise en service du réseau, prévue mi-2023. C'est à partir de cette date que les particuliers et professionnels pourront souscrire un abonnement auprès du fournisseur de son choix.

M. le Maire vient d'être informé que le réseau de fibre optique est également installé en souterrain jusqu'au Chalet de la Bourre. Les élus se sont interrogés sur l'opportunité de profiter de ces travaux pour faire poser un fourreau supplémentaire afin de prévoir l'électrification du site nordique. Cette hypothèse doit être écartée pour des raisons techniques et financières puisque la seule solution viable compte tenu de l'éloignement du bourg, serait de déployer un réseau haute tension.

Projets : renforcement électrique (SIDEDEC, Enedis), nouveau château d'eau (SIE Centre Est)

Avec une charge actuelle de 91 % et les coupures d'électricité de cet été, le poste de transformation de 160 kVA, situé rue du Calvaire à Froidefontaine, ne dispose plus de la capacité suffisante pour répondre aux besoins actuels et futurs (construction de logements, évolution des bâtiments agricoles...). Le SIDEDEC du Jura a été saisi par la Commune pour qu'il soit procédé avant l'été prochain au renforcement électrique de ce secteur par la pose d'un transformateur plus puissant. Les études techniques vont être menées prochainement.

Par ailleurs, le SIE du Centre Est du Jura envisage de créer un nouveau château d'eau à Mignovillard sur du terrain communal situé à la Sauge. Ce projet, envisagé à l'horizon 2024-2025 minimum, permettra d'alimenter par gravité l'ensemble du bourg et d'améliorer la desserte en eau potable du secteur Censeau-Cuvier.

6. Environnement, cadre de vie et tourisme

Réflexion sur l'adaptation des espaces verts au réchauffement climatique *(récupération d'eau de pluie, types d'espaces, choix des plantes, place des arbres...)*

Les épisodes de canicule et de sécheresse constatés de nouveau cet été sont appelés à se reproduire à l'avenir et à devenir progressivement la norme. La commission

étudiera lors de ses prochaines réunions les actions que la Commune pourrait mettre en place pour faire face à cette situation et ainsi commencer à s'adapter sans tarder.

Réflexion sur la réduction des consommations énergétiques

Un groupe de travail se réunira courant septembre pour étudier les pistes possibles sur l'ensemble du patrimoine communal et pour proposer un élargissement de la plage horaire d'extinction de l'éclairage public.

Redevance incitative pour la collecte et le traitement des déchets (SICTOM)

Cette redevance incitative sera mise en place à partir de 2024. Son montant pour chaque foyer sera déterminé en fonction de la taille du bac des ordures ménagères, afin d'inciter à réduire le volume de déchets jetés. Des ambassadeurs viendront à la rencontre de tous les foyers pour expliquer ces changements au cours de l'année 2023. Par ailleurs, pour Communailles-en-Montagne, la collecte collective sera maintenue et de nouveaux conteneurs adaptés seront installés par le SICTOM, sur une plateforme que la Commune devra réaliser.

7. Forêts et bois

Droit de préemption forestier : AH 211 et AH 212 (La Malaclaire)

Suite à une erreur du notaire qui avait adressé une notification unique pour les 2 parcelles en vente, la Commune a reçu fin juillet une notification distincte pour chaque parcelle. La parcelle AH 211 est soumise au simple droit de préférence communal alors que la parcelle AH 212 est soumise au droit de préemption forestier communal. Aussi, le conseil municipal confirme à l'unanimité que la Commune n'exerce par son droit de préférence sur la parcelle AH 211 mais décide d'exercer le droit de préemption forestier de la Commune sur la parcelle AH 212, pour un montant de 216 € auquel s'ajoute des frais de vente de 400 €.

8. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

Studios de l'Abondance

M. le Maire informe le conseil municipal que les 2 studios de l'Abondance – dont l'un a été meublé – sont loués depuis fin août.

La séance est levée à 23h30. Prochaine séance : lundi 3 octobre 2022 à 20h.


Le Maire,
Florent SERRETTE

